

République Française

Département du Doubs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

De la commune de Boussières (code INSEE n° 25084)

Séance du dix-sept décembre 2025

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 14
- d'absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mercredi 17 décembre 2025 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE ; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; M. Franck NIALON; Mme Hélène ASTRIC; Mme Édith PAILLER; Mme Pascaline FORNOT; M. Nicolas JEANDOT.

Membres absents : M. Luc PIERRET, absent excusé; Mme Eliane NUNINGER, absent excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Etienne MACHUREY, absent excusé, procuration à M. Sylvain SŒUR; M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/12/2025

Date de publication et d'affichage : 18/12/2025

Objet : BP 2025 : DM n°2 – transfert de crédits

Le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 12 novembre 2025 a validé le principe du remboursement des frais engagé par Mme ASTRIC Hélène dans l'affaire qui l'oppose à la commune.

Les crédits nécessaires à ce remboursement n'ayant pas été budgétisé au moment du vote du BP 2025, il convient de transférer 1000 € à l'article 62878 à l'article 6227 du BP 2025 comme suit :

Art	BP 2025	Crédits mandatés	Crédits restants	Crédits à voter
6227	1 500 €	1 435 €	65 €	1 065 €
62878	5 000 €	0 €	5 000 €	4 000 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

De la commune de Boussières (code INSEE n° 25084)

Séance du dix-sept décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mercredi 17 décembre 2025 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières
sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 14
- d'absents : 4

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE ; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SCEUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; M. Franck NIALON; Mme Hélène ASTRIC; Mme Édith PAILLER; Mme Pascaline FORNOT; M. Nicolas JEANDOT.

Membres absents : M. Luc PIERRET, absent excusé; Mme Eliane NUNINGER, absent excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Etienne MACHUREY, absent excusé, procuration à M. Sylvain SCEUR; M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/12/2025

Date de publication et d'affichage : 18/12/2025

Objet : École Primaire : demande de subvention exceptionnelle

Le Maire expose que la classe des CM1-CM2 a un projet de réalisation d'une fresque sur le mur de la cabane des Loulous côté cour de l'école. Ce projet s'inscrit dans un projet de circonscription sur les arts urbains. Le thème de la fresque se fera autour du loup.

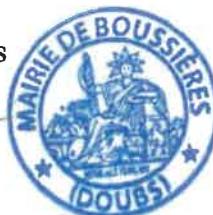
Une subvention d'un montant de 720 € leur a déjà été attribuée par la DRAC, avec un reste à financer de 500 €. La directrice de l'école demande une subvention exceptionnelle afin de finaliser ce projet.

Cette somme sera prélevée à l'article 65748 du BP 2025.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

De la commune de Boussières (code INSEE n° 25084)

Séance du dix-sept décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mercredi 17 décembre 2025 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières
sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Nombre :
 - de conseillers en exercice : 15
 - de présents : 11
 - de votants : 14
 - d'absents : 4

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE ;
 Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M.
 Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; M. Franck NIALON; Mme
 Hélène ASTRIC; Mme Édith PAILLER; Mme Pascaline FORNOT;
 M. Nicolas JEANDOT.

Membres absents : M. Luc PIERRET, absent excusé; Mme Eliane NUNINGER, absent excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Etienne MACHUREY, absent excusé, procuration à M. Sylvain SŒUR; M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/12/2025

Date de publication et d'affichage : 18/12/2025

Objet : Programmation culturelle 2026 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs

L'adjointe au maire expose que le Conseil Départemental du Doubs subventionne des actions de « soutien aux événements culturels en milieu rural ». Cette demande de subvention concerne la programmation culturelle 2026. Le montant demandé est de 5000 €. Il est demandé au conseil municipal de valider ce dépôt de demande de subvention.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
 Eloy JARAMAGO
 Maire de Boussières



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

De la commune de Boussières (code INSEE n° 25084)

Séance du dix-sept décembre 2025

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 14
- d'absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mercredi 17 décembre 2025 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE ; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SCŒUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; M. Franck NIALON; Mme Hélène ASTRIC; Mme Édith PAILLER; Mme Pascaline FORNOT; M. Nicolas JEANDOT.

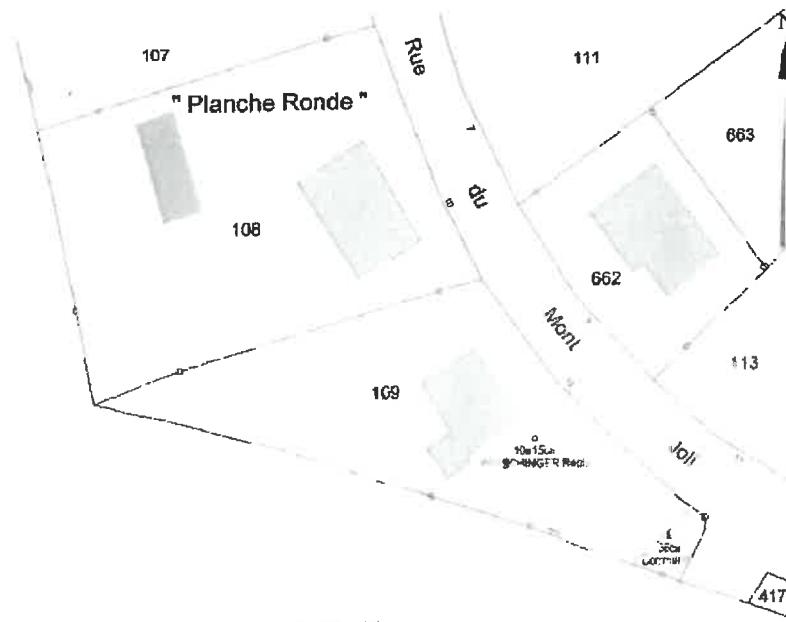
Membres absents : M. Luc PIERRET, absent excusé; Mme Eliane NUNINGER, absent excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Etienne MACHUREY, absent excusé, procuration à M. Sylvain SCEUR; M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/12/2025
Date de publication et d'affichage : 18/12/2025

Objet : Achat d'un terrain à M. Régis Welschinger

Le Maire expose que dans le cadre du projet crèche, une parcelle de 36 ca appartenant à M. Régis Welschinger se situe sur l'emprise de voirie donnant accès, depuis la rue du Mont Joli au futur projet.

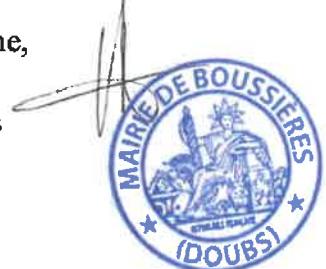


Afin de régulariser cette situation, il convient d'acquérir les 36 ca
Il est proposé un prix d'acquisition dudit terrain de 2 500 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier auprès de Maître Oechslin, notaire à Quingey. Il est entendu que les frais liés à cet achat seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

De la commune de Boussières (code INSEE n° 25084)

Séance du dix-sept décembre 2025

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 14
- d'absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mercredi 17 décembre 2025 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE ; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; M. Franck NIALON; Mme Hélène ASTRIC; Mme Édith PAILLER; Mme Pascaline FORNOT; M. Nicolas JEANDOT.

Membres absents : M. Luc PIERRET, absent excusé; Mme Eliane NUNINGER, absent excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Etienne MACHUREY, absent excusé, procuration à M. Sylvain SŒUR; M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/12/2025

Date de publication et d'affichage : 18/12/2025

Objet : Bail commercial communal « Bien être et Beauté » : modification du bail initial

Le Maire rappelle que Mme Anaïs Tifoura est titulaire du bail commercial communal situé 8 Route de Besançon afin d'exercer l'activité de « Bien être et beauté ».

Par courrier, elle informe la commune qu'elle souhaite un transfert de son bail commercial à l'activité « Bien être Beauté » vers une activité « Les pattes du Bonheur » (activité de toilettage pour animaux) en partenariat avec Mme Anaïs Maresciano. L'ouverture souhaitée pour cette activité de toilettage est fixée au 2/03/2026.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'avenant au bail correspondant. Il est que le nom d'un cautionnaire sera mentionné dans cet avenant n°1.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

De la commune de Boussières (code INSEE n° 25084)

Séance du dix-sept décembre 2025

Nombre :

- de conseillers
en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 14
- d'absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mercredi 17 décembre 2025 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE ; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; M. Franck NIALON; Mme Hélène ASTRIC; Mme Édith PAILLER; Mme Pascaline FORNOT; M. Nicolas JEANDOT.

Membres absents : M. Luc PIERRET, absent excusé; Mme Eliane NUNINGER, absent excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Etienne MACHUREY, absent excusé, procuration à M. Sylvain SŒUR; M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/12/2025
Date de publication et d'affichage : 18/12/2025

Objet : Urbanisme : reprise à l'ADS de l'instruction des Déclarations préalables

Le Maire expose que par délibération du 12 février 2015, la CAGB a créé, pour les communes qui le souhaitent, un service commun « Autorisations du Droit des Sols » (ADS) destiné à l'instruction de tout ou partie de leurs autorisations d'urbanisme.

Depuis cette date, certaines communes de Grand Besançon Métropole (GBM) ont adhéré au service commun ADS pour l'instruction de leurs autorisations et ont signé avec GBM une « convention relative à la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux ».

Cette convention définit notamment les conditions de mise à disposition du service commun pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'utilisation du sol. Elle détermine, pour chaque commune, dans son article 6 intitulé « Périmètre d'intervention », les types d'actes confiés par la commune selon les choix formulés par son conseil municipal. L'article 14 traite de la facturation.

Par délibération du 16 mars 2015, la commune de Boussières a adhéré au service commun ADS pour l'instruction de ses autorisations et a signé avec Grand Besançon Métropole une convention relative à « la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux ».

Depuis le 1er janvier 2025, le service Autorisations du Droit des Sols (ADS) instruit les **Déclarations Préalables modificatives (DPm)**, conformément à l'évolution du cadre réglementaire introduit par l'arrêté ministériel du 18 octobre 2024 et au nouveau formulaire **CERFA n°16700**.

Cette évolution fait suite à la reconnaissance, dans le code de l'urbanisme (art. A.431-3-1), de la possibilité pour le titulaire d'une Déclaration Préalable de déposer une demande de modification, à l'image de ce qui existe pour les permis de construire ou d'aménager.

À ce jour, aucun tarif n'étant encore défini pour ce type de dossier, le service ADS instruit ces demandes sans facturation. Or, le nombre de DP modificatives est amené à augmenter, notamment

parce qu'elles constituent un outil pertinent pour la régularisation conformément à l'autorisation initiale.

Afin d'assurer une facturation équitable et cohérente avec les autres autorisations décidées au conseil communautaire du 25 septembre 2025, d'instaurer une tarification spécifique, fondée sur un coefficient Équivalents-Dossiers (EqD).

Le dossier de Déclaration Préalable étant facturé sur la base suivante : EqD = 0,7, les DP modificatives seront facturées sur la base : EqD = 0,4.

Type de dossier	EqD 2015	EqD proposé
Autorisation de travaux (AT - ERP)	0,4	0,4
Autorisation Publicité (Publicité)	0,4	0,4
Certificat d'Urbanisme de projet (CUB)	0,4	0,4
Déclaration Préalable (DP)	0,7	0,7
Référence : Permis de Construire Maison Individuelle (PCMI)	1	1
Permis de Construire (PC)	3	3
Permis d'Aménager (PA)	3	3
Permis de démolir	0,7	0,7
Permis de Construire Maison Individuelle (PCMI) Modificatif	0	0,4
Permis de Construire (PC) Modificatif	0	0,7
Permis d'Aménager Modificatif	0	1
Déclaration préalable Modificative	0	0,4

Comme pour les autres autorisations, le coût sera indexé sur l'indice des prix à la consommation applicable au 1er janvier de chaque année, conformément à la délibération communautaire du 29 mars 2018.

Le tarif pour les dossiers de DP modificatives sera donc:

Type de dossier	Coefficient EqD	Cout à l'acte 2025
Permis de Construire Maison Individuelle (PCMI)	1	381,86
Déclaration préalable Modificative	0,4	152,72

Ceci exposé,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Modification de l'Article 14 « Charges de fonctionnement – Tarification »

L'Article 14 « Charges de fonctionnement – Tarification » est modifié comme suit :

La grille des tarifs est rappelée ci-après, avec l'ajout d'une ligne de tarification complémentaire :

Code Dossier M/T	Tarif 2025 à fin janvier 2026
AP	152,72 €
AT	152,72 €
ATERP	152,72 €
CUb	152,72 €
DP	267,36 €
DP Modificative	152,72 €
PA	1 145,71 €
PA Modificatif	381,86 €
PA "MH"	267,36 €
PA "MH" Modificatif	267,36 €
PC	1 145,71 €
PC Modificatif	267,36 €
PC "MH"	267,36 €
PC "MH" Modificatif	267,36 €



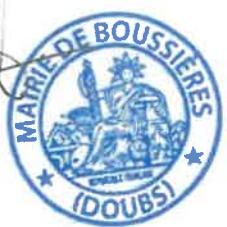
Les autres articles de la convention restent inchangés.

Pour établir ce document, le conseil municipal à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur les nouvelles dispositions de la convention ADS,
- autorise Monsieur, Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention relative à la « création du service commun d'agglomération à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 025-212500847-20251217-2025047-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

De la commune de Boussières (code INSEE n° 25084)

Séance du dix-sept décembre 2025

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
 - de présents : 11
 - de votants : 14
 - d'absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mercredi 17 décembre 2025 à 20h00 heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE ; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SŒUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; M. Franck NIALON; Mme Hélène ASTRIC; Mme Édith PAILLER; Mme Pascaline FORNOT; M. Nicolas JEANDOT.

Membres absents : M. Luc PIERRET, absent excusé; Mme Eliane NUNINGER, absent excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Etienne MACHUREY, absent excusé, procuration à M. Sylvain SŒUR; M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

Mme Karine BOUILLE a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/12/2025

Date de publication et d'affichage : 18/12/2025

Objet : Médiathèque de Boussières : présentation et approbation du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social 2025-2030

L'adjoint au maire en charge de la Médiathèque expose Le PCSES fixe la stratégie de la médiathèque pour 2025-2030. Le diagnostic montre une commune dynamique de 1 200 habitants, avec une population familiale, un tissu économique riche et des besoins en accès numérique. La médiathèque, rénovée et professionnalisée depuis 2021, propose 12 000 documents, une fréquentation en hausse et de nombreuses actions culturelles, mais doit améliorer son accessibilité, son mobilier, son offre numérique et sa communication.

La vision politique vise à renforcer l'accès à la culture pour tous, soutenir l'éducation, créer du lien social, promouvoir le développement durable et moderniser les usages numériques.

Trois axes structurants sont retenus :

1. Faire de la médiathèque un lieu de vie : réaménagement, espaces conviviaux, élargissement des horaires, animations renforcées.
2. Une médiathèque qui s'adapte aux publics : portage à domicile, accès au numérique, ateliers d'initiation, nouveaux fonds et jeux de société.
3. Une médiathèque plus visible et attractive : identité visuelle, valorisation des collections, communication améliorée.

Le plan de financement intègre les investissements nécessaires et mobilise les subventions DRAC et Département.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le PCSES 2025-2030

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



